

Journée nationale d'étude



PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL

JOURNEE NATIONALE D'ETUDE DU RAPPEL

(RESEAU DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
ET LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT)

Compte-rendu des débats du 15 octobre 2013

Dans les locaux de la MACIF,
17-21, place Etienne Pernet, Paris 15^{ème}

Sommaire

Plénière	Introduction de la journée	4
Plénière	Quels outils pour évaluer, repérer, quantifier la précarité énergétique ?.....	8
	Les analyses territoriales de la précarité énergétique et leur utilisation	13
Plénière	S'organiser pour agir	17
	Atelier participatif	22
	Conclusion de la journée	30

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALE	Agence locale de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARENE	Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies en Ile-de-France
ARS	Agence régionale de santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DREAL Ile-de-France)
EIE	Espace info énergie
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FAP	Fondation Abbé Pierre
MSA	Mutualité sociale agricole
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PACT	Mouvement pour l'amélioration de l'habitat
PCET	Plan énergie climat territorial
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PMI	Protection maternelle et infantile
PUCA	Plan urbanisme construction architecture
SIEG	Service d'intérêt économique général
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

Marie Moisan et Franck Dimitropoulos, coanimateurs du RAPPEL, ouvrent la septième journée nationale d'étude du réseau.

Plénière Introduction de la journée

Point sur la vie du réseau

Franck DIMITROPOULOS rappelle que l'animation du RAPPEL fonctionne grâce aux financements accordés successivement par l'ADEME, la FAP, EDF, GDF-Suez, la Fondation Nicolas Hulot, et, depuis 2013, par l'ANAH. La Fondation Nicolas Hulot a retiré son soutien dans le cadre de l'actuelle convention, mais devrait à nouveau financer le RAPPEL en 2014. Il faut aussi remercier la Fondation MACIF pour le prêt des locaux où se tient aujourd'hui la rencontre nationale. Le contrat d'animation du réseau est en cours de renouvellement sans difficulté particulière.

Le RAPPEL comptait 675 personnes au 1^{er} juin 2013. Elles proviennent de structures variées : services de l'Etat, collectivités locales, associations, entreprises et particuliers. La progression du nombre de membres reste soutenue. Les collectivités, en particulier, sont de plus en plus représentées, tout comme les services de l'Etat : le nombre de personnes qui en sont issues a presque doublé depuis deux ans.

Ces membres sont présents dans presque toute la France, hormis 5 départements qui peuvent néanmoins être couverts par des structures régionales.

Marie MOISAN ajoute que les outils du RAPPEL ont été maintenus. La newsletter paraît en principe tous les deux mois, mais peut être publiée plus fréquemment quand l'actualité le justifie. Le Focus Précarité énergétique est publié deux fois par an, compte 8 pages et traite d'un dossier spécifique. Il est envoyé à tous les membres du RAPPEL et à des structures susceptibles de s'intéresser à la précarité énergétique : CAF, MSA, délégations locales de l'ANAH, ARS, etc., soit 1200 personnes en tout.

La liste de discussion est un des principaux outils du réseau, qui propose aussi des journées de sensibilisation et de formation organisées deux fois par an (une à Paris et une de façon décentralisée). Une journée nationale d'étude est proposée chaque année. Le site Internet du RAPPEL est actualisé très régulièrement : à ce propos, les animateurs sont très désireux de connaître les retours d'expérience des membres et de les faire connaître.

Les rencontres d'experts sont réunies une fois par an et rassemblent des personnes souvent membres du comité de veille et de proposition du RAPPEL. Ces chercheurs et experts sont réunis sur une thématique particulière. La dernière s'est penchée sur les emplois d'insertion. Les précédentes ont porté sur la santé, les CEE et sur les statistiques. Des comptes-rendus exhaustifs en sont diffusés.

Franck DIMITROPOULOS précise que de nouveaux outils sont prévus. Il s'agit d'abord de groupes de travail thématiques et ponctuels, visant à produire des documents à partager au sein du réseau : ces groupes seront réunis grâce aux moyens Internet pour éviter les déplacements. Les premières thématiques prévues sont la confection d'un pré-cahier des charges pour créer un outil informatique pour les visites à domicile, d'une note sur les questions de précarité énergétique liées à la mobilité. Un autre thème viserait à constituer une base de ressources en articles, permettant de réaliser des gazettes locales sur la précarité énergétique.

La liste de diffusion est modérée de façon à ne laisser passer que les messages les plus en rapport avec l'activité du RAPPEL et éviter de saturer les boîtes mail. Certains échanges feront l'objet de fiches de synthèse afin de consolider l'information. Des conférences Internet seront aussi bientôt proposées aux membres du réseau : la première pourrait porter sur les SLIME.

Marie MOISAN déclare que sous réserve de parvenir à mobiliser de nouveaux soutiens financiers, les animateurs proposeront dans les prochains mois :

- de lancer un groupe de réflexion Acteurs nationaux, pour réunir les structures nationales et les têtes de réseaux de façon informelle afin de faire connaître les besoins des acteurs de terrain, mais aussi confronter les points de vue et les constats, les solutions qui font consensus ou non, afin de produire des notes de cadrage pour avancer du point de vue politique sur la précarité énergétique ;
- de soutenir la réalisation de courts-métrages vidéo permettant de faire valoir des points de vue ou des actions spécifiques, car ce support permet de faire passer un certain nombre de messages bien mieux que la parole. Le réseau proposerait un cahier des charges des contenus et des scénarios, et irait aussi à la recherche de financements nécessaires à la réalisation.

Sandrine BURESI, GEFOSAT, demande s'il serait possible de connaître le mode de fonctionnement des comités de pilotage et des comités de veille.

Franck DIMITROPOULOS explique que le réseau est gouverné par un comité de pilotage composé par les financeurs des réseaux. Il se réunit à peu près une fois par an, mais les contacts avec ses membres sont très réguliers. C'est le lieu où le contenu des conventions d'animation et des actions est discuté. Par ailleurs, un comité de veille et de proposition à géométrie variable rassemble à peu près une fois par an les têtes de réseaux qui se rencontrent régulièrement au sein du Plan Bâtiment Grenelle ou du PUCA. Le travail en groupe de réflexion sera beaucoup plus facile que celui de l'actuelle structure.

Actualités sur la lutte contre la précarité énergétique

Franck DIMITROPOULOS rapporte qu'en 2013, le terme de « précarité énergétique » a été très souvent prononcé dans le discours politique, alors que l'action reste modeste.

La loi « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre » a été votée et sa discussion a beaucoup mobilisé les membres du RAPPEL, car elle a porté sur une approche sociale de la consommation d'énergie, en proposant d'établir une tarification globale progressive. Le fait d'établir des tarifs élevés pour les gros consommateurs aurait pesé sur les ménages dont les caractéristiques du logement impliquent une forte consommation. C'est pourquoi les débats ont été importants. Alors que les parlementaires en avaient retenu une version minimale, le principe en a été rejeté par le Conseil constitutionnel.

La loi a pour autant modifié le système de tarification sociale, en permettant aux fournisseurs alternatifs d'appliquer une tarification sociale de l'électricité. Les conditions de signalement des ayants-droit a aussi évolué : jusqu'ici, les caisses de sécurité sociales signalaient l'identité des bénéficiaires de la CMUC ou de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), mais les services fiscaux pourront aussi désormais le faire. L'attribution des tarifs sociaux dépend d'un décret à adopter, mais cette

disposition pourrait permettre d'étendre leur bénéfice à toutes les personnes situées sous le seuil de pauvreté – soit un doublement potentiel du nombre de bénéficiaires. La loi elle-même étend le dispositif aux bénéficiaires des aides à la complémentaire Santé.

La loi formalise la trêve hivernale des ruptures de fourniture, crée un service public de la performance thermique de l'habitat dans le cadre de la transition énergétique, et ouvre la possibilité de faire des expérimentations sur des tarifs progressifs de l'eau attribués selon des critères sociaux : cette possibilité est testée dans plusieurs territoires avant une éventuelle généralisation.

Marie MOISAN ajoute qu'un programme opérationnel SLIME éligible aux CEE a été lancé. Il est coordonné par le CLER. Avec un fort pilotage des collectivités locales, il s'agit d'organiser localement plusieurs éléments. Tout d'abord, la coordination des lanceurs d'alerte qui peuvent effectuer les signalements avec l'accord des ménages auprès d'une structure centrale. Puis, l'organisation de visites sociotechniques à domicile. Ensuite, la coordination des réponses pouvant être apportées aux ménages : aides aux travaux (programme Habiter Mieux, FSATME, auto-réhabilitation accompagnée, etc.), remplacement d'équipements, accompagnement social, etc. Les SLIME ont vocation à rassembler sur les territoires les personnes et les structures impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique.

Le programme a été lancé en 2013 et deux appels à candidatures sont organisés chaque année à l'attention des collectivités. Le premier a été lancé en février et le second en octobre. Le prochain le sera en février 2014, avant les élections municipales. 15 dossiers ont été reçus en tout et 3 ont déjà reçu l'attestation SLIME en février. Cette attestation permet aux collectivités de valoriser une part de leurs dépenses auprès du pôle national CEE, qui leur délivre les certificats qu'elles peuvent vendre ensuite. 20 % à 30 % des sommes investies sont récupérables.

On recherche une généralisation des visites à domicile chez les ménages, notamment grâce à des personnes en insertion formées à cet effet. L'ANAH propose la mise en place d'ambassadeurs de l'efficacité énergétique, emplois jeunes recrutés par des associations ou par des collectivités : elle propose une aide de 5000 euros pour contribuer à leur formation. L'Ile-de-France propose le dispositif des Eco-compagnons, qui est semblable.

Virginie VIERI, Ecopolénergie, demande quelles sont les trois premières collectivités retenues pour le programme SLIME. En PACA, la Région propose aussi le déploiement d'Eco-diagnostiqueurs.

Marie MOISAN répond qu'il s'agit des Conseil généraux du Gers (inventeur de la formule SLIME), du Lot et du Bas-Rhin. Des communautés d'agglomération, des conseils généraux, des communautés de communes ont répondu à l'appel à projets du mois d'octobre. A terme, des ateliers spécifiques seront organisés pour rassembler les porteurs de projets SLIME. Seul le Gers doit être capable à cette heure de proposer une évaluation.

Régine SAINT-MEZARD, Conseil général du Gers, précise que ce n'est pas le Gers qui a inventé le concept de SLIME, mais qu'il est issu d'une étude effectuée à la demande de l'ADEME et du PUCA en 2006 dans le cadre du programme PREBAT. Le Gers avait été un des départements observés à travers cette étude et avait proposé d'expérimenter le concept sur son territoire. L'expérimentation dure depuis 3 ans et l'évaluation finale sera conduite en 2014.

Marie MOISAN ajoute que le projet européen ACHIEVE a mis en place ce type de

visites à domicile à partir du modèle développé par Caritas à Frankfort : il fait appel à des personnes en insertion formées spécifiquement. Depuis 18 mois, environ 400 visites ont été réalisées. Les visites sont l'occasion de la pose de matériels économes en eau et en énergie, pour un coût de 40 à 60 euros, et qui permettent de réaliser près de 200 euros d'économies dès la première année. Il faudra analyser les solutions à plus long terme proposées aux familles.

Yves BUISSON, Ville de Montreuil, précise que ce type d'action ne bénéficie pas toujours d'aides de la part des pouvoirs publics. La Ville de Montreuil vient de se voir refuser une aide sollicitée auprès de la Région Ile-de-France pour des visites à domicile qui mettent en lien la situation des familles et leur état de santé. L'ARS a aussi refusé d'accorder son soutien quelques mois auparavant.

Marie MOISAN confirme que les collectivités interviennent sur la base du volontariat, dans le cadre de dispositifs souples qui s'adaptent aux réalités locales au travers des différents SLIME. Le CLER devrait mettre en place en 2014 un réseau national de formateurs pour assister les collectivités souhaitant former des visiteurs à domicile. De nombreuses collectivités souhaitent rencontrer les ménages en difficulté.

Franck DIMITROPOULOS aborde ensuite que le débat sur la Transition énergétique a mobilisé de nombreux acteurs du RAPPEL. Le rapport issu de ce débat a été adressé aux ministères et au Parlement, pour préparer une loi qui devrait être adoptée en 2014. La précarité énergétique a été fortement mise en avant et la nécessité d'agir fait consensus parmi les participants au débat, qui estiment que 200 000 rénovations doivent être effectuées chaque année chez des personnes en précarité, qu'il faudrait rénover 150 000 logements par an dans le parc social, et qu'il faudrait inclure des critères de qualité énergétique dans les textes qui encadrent le logement. Il reste à savoir comment les textes et les actions à adopter traduiront les résultats du débat, car les lobbies adverses sont très présents.

L'idée de la mise en place d'un bouclier énergétique global avance également : il remplacerait les tarifs sociaux pour aider les ménages pour toutes les formes d'énergie, sous la forme d'une allocation.

Bertrand LAPOSTOLET, FAP, précise que le débat sur transition énergétique a débouché sur un certain nombre de consensus entre des débatteurs qui représentaient fortement la société civile au niveau national et local. Le consensus formé est précis et chiffré et a permis de sortir du cercle des spécialistes de la précarité énergétique. Le débat a donc progressé, y compris sur la question du bouclier énergétique, dont la mise en œuvre serait coûteuse.

Il a été établi par l'ADEME et le Médiateur de l'énergie que les tarifs sociaux restent très injustes pour les ménages qui ne se chauffent pas aux énergies de réseau, et qu'il faut porter des mesures fortes à ce sujet. Un rapport de la CDC Climat prend en compte les particularités de la rénovation thermique dans les logements des personnes précaires, en montrant que le tiers financement n'est pas, dans ce cas, un outil approprié. Un fort décalage est malheureusement apparu entre les propos de la conférence environnementale, qui met l'accent sur la précarité énergétique, et l'action actuelle du gouvernement.

Marie MOISAN informe ensuite que le programme Habiter Mieux a été modifié au 1^{er} juin 2013. La cible a été élargie, et les bailleurs privés et syndicats de copropriétaires peuvent désormais accéder aux aides et aux primes à l'AMO qu'il prévoit. Il faut toujours atteindre une amélioration de 25 % de la performance énergétique pour les propriétaires occupants, et de 35 % pour les bailleurs et les copropriétés, en

atteignant au moins l'étiquette D du DPE en fin de travaux.

Le montant de l'aide aux travaux est passé à 3000 euros pour les propriétaires occupants, à 2000 euros pour les bailleurs et à 1500 euros par lot d'habitation principale pour les syndicats de copropriétaires. L'aide peut être portée à 3500 euros pour les propriétaires si les collectivités abondent le dispositif. L'aide à l'AMO a été augmentée, mais reste assez faible. 46 % des propriétaires occupants sont désormais éligibles au programme Habiter Mieux, et il faudra s'assurer que les ménages les plus modestes pourront toujours bénéficier en priorité du programme, car leurs dossiers sont les plus difficiles à établir.

Ces modifications ont été adoptées pour faciliter le développement du programme : il s'agit de dépenser les crédits alloués sous peine qu'ils soient retirés.

Franck DIMITROPOULOS continue sur l'actualité de l'année, en annonçant que quelques années après la rencontre d'experts du RAPPEL consacrée au lien entre précarité énergétique et santé, une étude portée par la FAP et par la fondation MACIF est en cours de finalisation dans les départements de l'Hérault et Nord à ce sujet. Ses résultats seront rendus publics le 12 décembre à Paris. D'autres travaux sont en cours en Ile-de-France sur les phénomènes de moisissures. De tels travaux devrait plutôt être porté par les pouvoirs publics, mais ces études permettent de disposer de premières informations. Un prochain numéro de Focus sera consacré à ce thème.

Claire BAILLY, Ecopolénergie, demande où en est l'extension du TPN aux fournisseurs alternatifs d'électricité.

Franck DIMITROPOULOS explique que pour le moment, des débats sont en cours, notamment sur l'idée qui consisterait à apporter l'aide par un système de forfait. Les textes actuels ne permettent pas de savoir si ces fournisseurs peuvent appliquer ces tarifs sociaux ou s'ils le doivent. La parution des décrets permettra d'en savoir plus.

Sandrine BURESI précise que cela pose aussi la question de la compensation de ces tarifs par la CSPE.

Franck DIMITROPOULOS explique que la CRE a prévu une augmentation du volet social de la CSPE en 2014, mais que seuls les textes d'application permettront de préciser la loi.

Présentation du fil rouge : les approches locales

Franck DIMITROPOULOS présente le déroulé de la journée, qui sera consacrée à l'action locale. Un premier focus sera effectué que les questions de statistiques, de cartographie et de repérage local, à travers un exemple. Le second portera sur les réseaux locaux de lutte contre la précarité énergétique : ceux-ci ont été mis en place à différentes échelles. Quels sont leurs objectifs et leurs modes de fonctionnement ?

Pause-café.

Plénière Quels outils pour évaluer, repérer, quantifier la précarité énergétique ?

Présentation du travail de cartographie réalisé par l'ARENE, ENEA Consulting et Energies Solidaires sur le territoire des Mureaux (Yvelines)

Leslie MESNAY, Energies Solidaires, rappelle que la commune des Mureaux est située au Nord des Yvelines. Elle compte 31 000 habitants et une étude a montré que le risque de précarité énergétique y est plus élevé que dans le reste de l'Île-de-France, en raison de variables socioéconomiques et d'efficacité énergétique très défavorables.

Energies Solidaires intervient sur ce territoire en portant un EIE depuis 2010, et, depuis 2012, à travers un programme de lutte contre la précarité énergétique conclu avec la Ville des Mureaux. Il s'agit de repérer les personnes en précarité énergétique, d'agir sur les causes et de s'assurer de la réelle amélioration des actions entreprises.

Ce programme repose sur trois axes :

- l'état des lieux, à travers un observatoire regroupant les acteurs impliqués sous la forme d'un comité technique qui contribue au programme, mais aussi l'évalue et l'améliore ;
- le développement d'un réseau de donneurs d'alerte à travers les travailleurs sociaux et des habitants référents ;
- le développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique.

L'observatoire vise aussi à faire un état des lieux du phénomène sous la forme d'une cartographie afin de localiser au mieux les ménages déjà touchés et les ménages vulnérables, en précisant le statut d'occupation et le mode de chauffage, afin d'adapter l'action. Pour cela, Energies Solidaires a sollicité ENEA Consulting, qui dispose de compétences en récolte de données statistiques et en cartographie. Un comité de pilotage regroupant l'ADEME, le CLER, mais aussi les services Habitat et Développement durable de la Ville, ainsi que l'ARENE, qui, à travers le ROSE, a déjà engagé une démarche de caractérisation et de cartographie des ménages.

Marc BOITEL, ARENE, précise que l'ARENE a apporté deux expertises pour le travail de prédiagnostic des Mureaux :

- une sur l'évaluation des consommations d'énergie. En effet, l'ARENE anime l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre d'Île-de-France. Elle gère aussi les bases de données de consommations et productions d'énergie aux échelles régionale et communale, dont les données peuvent être transmises aux territoires dans le cadre des phases diagnostics des PCET territoriaux.
- Une sur l'évaluation de la facture énergétique, en effet il s'est avéré que les données exprimées en grandeurs énergétiques (MWh, TEP...) n'étaient pas très concrètes pour les élus, et que l'indicateur financier en euros était plus parlant pour eux. C'est pourquoi un travail a été mené à partir de début 2013 pour caractériser la facture énergétique régionale et territoriale. L'objectif est d'accompagner les données énergétiques de données économiques.

Aux Mureaux, une adaptation du bilan énergétique du secteur résidentiel a été

produite en y ajoutant toutes les données locales qui ont pu être récupérées. Le point de départ a d'abord été le recensement global de la population, qui fournit les caractéristiques des logements (âge, type, combustibles, modes de chauffage), ainsi que les données sur le ménage (âge, nombre d'enfants, statut professionnel et autres variables socioéconomiques). Il permet de dresser des fichiers à l'échelle de l'IRIS, c'est-à-dire du quartier.

Cette base de données est rapprochée des consommations énergétiques construites à partir des partenaires locaux : ERDF et GRDF, ainsi que le réseau de chaleur municipal, grâce auquel on dispose également du prix de la chaleur au niveau local. Les données des autres énergies (fioul, charbon, bois) restent modélisées. Cela permet de construire une consommation d'énergie pour chaque type de logement et de ménages, ainsi qu'une évaluation des dépenses associées, à partir du prix des énergies de réseau et de celui de la chaleur au niveau local. D'autre part il a été en théorie possible d'intégrer une évaluation des potentiels bénéficiaires des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz et d'analyser l'efficacité de ces aides dans l'exposition des ménages à la précarité énergétique. Cependant, il a été convenu que cet indicateur, bien que toujours accessible par la commune des Mureaux, ne serait pas repris dans le rapport final, car on considère que dès lors que l'on accède à une telle aide, alors le ménage fait déjà l'objet de difficultés certaines à payer sa facture énergétique.

David MERCEREAU, ENEA Consulting, explique qu'ENEA Consulting intervient en tant que cabinet de conseil dans les domaines de l'énergie et du développement durable. Après être intervenu sur la précarité énergétique pour des industriels, il est apparu que la question de repérage était cruciale. ENEA Consulting est intervenu auprès d'Energies Solidaires sous la forme du mécénat de compétences, en apportant une cartographie et un modèle de revenus.

L'indicateur retenu est le revenu fiscal de référence, ce qui pose problème puisque la définition usuelle du taux d'effort énergétique s'appuie sur le revenu disponible des ménages, qui inclut les minima sociaux. Pour autant, ce revenu est le seul disponible à l'échelle de l'IRIS et le seul qui puisse être différencié selon les types de ménages de la base INSEE, en fonction des variables suivantes : statut d'occupation, taille des ménages, localisation, type d'activité, âge de la personne de référence. Ces variables ne sont pas toutes indépendantes du point de vue statistique.

La modélisation à l'échelle de l'IRIS traduit d'assez fortes disparités, le quartier de Bècheville-Apremont étant caractérisé par un fort risque de précarité énergétique, puisque la facture énergétique y représente une forte part des revenus des ménages.

Une deuxième analyse a été conduite en partant des ménages *a priori* à risque, les profilages ayant été réalisés à l'échelle de l'IRIS afin d'afficher des priorités. Dans la zone Sud-Est du territoire, les profils à risque sont essentiellement des locataires HLM, alors qu'il s'agit à la fois de locataires HLM, de locataires du parc privé et de propriétaires occupants dans une seconde zone et de propriétaires occupants dans une troisième.

Marc BOITEL précise que le taux d'effort énergétique retenu a été de 8 %, ce choix permettant d'intégrer dans les résultats les ménages fortement vulnérables à la précarité énergétique que si un TEE de 10% avait été conservé celui-ci aurait exclu de fait ces ménages pour des raisons statistiques.

David MERCEREAU ajoute que le modèle s'appuie sur des données de référence

issues de l'INSEE ou de données locales. Les résultats obtenus ont été rapprochés de données d'enquêtes locales : l'une portait sur les charges des locataires HLM, et il est apparu que la corrélation entre le modèle et l'enquête étaient très satisfaisante en ce qui concerne les charges énergétiques.

Les résultats de la modélisation des revenus ont été comparés aux données de l'INSEE au niveau de l'IRIS et en sont assez proches pour certains quartiers tels que le centre-ville. En revanche, des écarts apparaissent pour d'autres quartiers. Dans un quartier de l'Est de la ville, une légère surévaluation des revenus des premiers déciles apparaît, car les variables du modèle ne sont pas totalement indépendantes : certains facteurs sont donc pris doublement en compte.

Malgré ces écarts, le modèle offre une visibilité assez fine des ménages en précarité énergétique sur l'ensemble de la commune. Sa fiabilité pourra être mieux évaluée lorsque les retours de terrain seront connus. Ce n'est pas encore le cas, car la cartographie n'a été dressée qu'en septembre 2013.

Marc BOITEL précise que le modèle se fonde sur l'estimation/modélisation des factures énergétiques, et qu'il exclut de fait les personnes qui se privent. Son objectif consiste à caractériser les types de ménages en précarité énergétique, et d'effectuer des pré-diagnostic. La cartographie est ainsi une aide à la décision, afin d'orienter les politiques de terrains sur certains quartiers en fonction des typologies de ménages.

Ce travail peut *a priori* être répliqué sur d'autres territoires d'Ile-de-France, car il repose essentiellement sur des données publiques régulièrement réactualisées et sur des données énergétiques que l'ARENE fournit gratuitement aux territoires. L'ARENE est disposée à intervenir gratuitement sur d'autres territoires d'Ile-de-France à condition qu'il existe une réelle volonté politique et un programme d'action, et en fonction du temps humain que l'ARENE pourra y consacrer.

Des initiatives équivalentes existent dans d'autres régions, à des échelles variées. Il s'agit notamment des cartographies portées par l'AREC en Poitou-Charentes, par l'ARPE en Midi-Pyrénées ou par RAEE en Rhône-Alpes. D'autres régions commencent à s'impliquer dans ce type de travaux et il est possible de solliciter les acteurs et observatoires locaux à propos de ce type d'outils.

Leslie MESNAY explique que l'outil permet de caractériser les profils en précarité énergétiques à l'échelle de l'IRIS : mode d'occupation, âge, etc. Il s'agit d'adapter la campagne de communication en utilisant par exemple des courriers valorisant le programme Habiter Mieux et destinés aux propriétaires occupants de tel quartier. S'il s'agit ailleurs de personnes jeunes, l'intervention sollicitera l'organisation de lanceurs d'alerte proche de ces publics.

Globalement, l'objectif consiste à aller de la caractérisation à l'identification, avant de réaliser un diagnostic des causes et de proposer, grâce à l'EIE, des modalités d'action. La cartographie continuera à évoluer pour suivre l'évolution du phénomène au fil du temps, notamment pour évaluer l'effet des campagnes d'action. Elle sera aussi complétée et affinée à partir des données collectées par les donneurs d'alerte.

Questions et débat

Isabelle KARSCHER, communauté d'agglomération havraise, demande si les données sur les consommations d'énergie ont été obtenues des distributeurs à l'échelle de l'IRIS. La capacité de suivi semble limitée par l'échelle et le pas de temps

des ressources statistiques, notamment en provenance de l'INSEE.

Marc BOITEL explique que ces données ont été obtenues à l'échelle de la commune pour le secteur résidentiel, ce qui n'était pas possible il y a encore un an. Un travail à l'IRIS risquerait d'amener à identifier en partie les consommations réelles de certains ménages, avec toutes les contraintes de secret statistique que cela amènerait.

Leslie MESNAY précise que les données du prochain recensement de la population permettront d'actualiser l'analyse. La dernière édition de cette enquête date de 2009. Mais il est intéressant de disposer d'éléments assez éloignés dans le temps pour pouvoir noter les évolutions du phénomène.

David MERCEREAU ajoute qu'il est impossible de descendre à une échelle plus fine que l'IRIS.

Fabienne OBSER SICARD, Conseil Général du Val-de-Marne, rapporte que le Conseil général du Val-de-Marne a conduit à l'échelle départementale une étude comparable à celle des Mureaux. Pour conduire l'évaluation de l'action à partir de ce modèle, les données liées à la géothermie ont-elles été prises en compte ? Le Val-de-Marne y réfléchit. Bien que ne disposant pas de la thermographie pour tout le département, il semble que cet outil très précis puisse intelligemment compléter les indicateurs retenus par les études cartographiques existantes.

Il serait aussi très intéressant de croiser les problématiques de santé avec les données déjà recueillies. Ce serait l'une des pistes possibles d'amélioration.

Leslie MESNAY juge que les informations sanitaires pourraient être recueillies par les donneurs d'alerte qui se rendent à domicile.

David MERCEREAU rapporte qu'aucune thermographie n'est disponible à l'échelle des Mureaux. Elle permettrait en effet de disposer d'éléments de caractérisation du bâti, mais serait assez difficile à croiser avec les données issues de l'INSEE. Elle apparaît avant tout comme un outil complémentaire.

Claire BAILLY, Ecopolénergie, demande comment les données des enquêtes Logement et Revenus sont croisées par ENEA Consulting. Comment croiser les données statistiques avec les retours de terrain ? Quel est le coût d'une telle étude ?

Marc BOITEL déclare que l'ARENE travaille gratuitement en faveur des territoires qui en font la demande.

David MERCEREAU ajoute que le modèle développé est applicable pour toute l'Ile-de-France. L'utilisation sur un autre territoire que celui des Mureaux serait beaucoup plus rapide. La caractérisation des ménages fait uniquement appel aux catégories Actifs, Chômeurs, Retraités, Autres inactifs, ce qui permet de recouper les informations provenant des fichiers de l'INSEE.

Leslie MESNAY précise que des outils de remontée de données ont été développés. Il s'agit de fiches à remplir en ligne par les donneurs d'alerte. Elles sont anonymes mais géolocalisées, et indiquent le profil des personnes. Leur recueil permet d'effectuer un rapprochement avec les résultats du modèle.

Laëtitia CUCCHI, Office de l'Environnement de la Corse, indique que la Corse s'efforce de réaliser une cartographie de ce type à l'échelle de l'île. Est-il possible que le RAPPEL exerce un lobbying sur ERDF pour pouvoir obtenir les données locales, car cela est difficile en Corse comme ailleurs ?

Jean-Baptiste BIAU, Energie demain, explique qu'Energie demain a mis en place PRECARITER, un outil statistique comparable à celui d'ENEA Consulting, qui

travaille à l'échelle de l'IRIS à partir des fichiers Logement et Individus de l'INSEE. Il porte sur toute la France, mais s'appuie sur des données de modélisation des consommations énergétiques et non sur des données réelles. Cela permet par exemple d'évaluer les consommations qui seraient associées à des températures de consigne plus basses, ou celles qui résulteraient de travaux de réhabilitation.

Le modèle s'appuie sur une modélisation des revenus disponibles des ménages, qui tient compte des aides telles que le RSA, les APL et les autres aides de la CAF. Les dépenses énergétiques prises en compte portent sur le logement, mais aussi sur l'ensemble des dépenses contraintes liées à la mobilité, aux loyers, à la santé, etc. La modélisation permet de caractériser les ménages dont les revenus ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dépenses et qui procèdent donc à des arbitrages. Cette méthode fondée sur le reste-à-vivre permet d'aller au-delà de la caractérisation par le taux d'effort énergétique.

Priscilla NORINET, ERDF, indique qu'ERDF, en tant que distributeur national, a contribué au modèle PRECARITER. Les agents d'ERDF sont particulièrement touchés par la précarité énergétique, car ce sont eux qui effectuent les coupures sur demande des fournisseurs. L'entreprise possède aussi des services sociaux très engagés et qui vivent très mal les coupures. Par ailleurs, certains clients dont les contrats ont été résiliés continuent à consommer de l'électricité, ce qui occasionne des pertes financières.

C'est pourquoi ERDF a travaillé sur un outil statistique qui permette d'intervenir en amont des coupures. Après 18 mois de travail, PRECARITER permet d'apporter des informations et de conforter les diagnostics locaux des collectivités à la maille IRIS. Toutes les collectivités qui souhaitent disposer des cartographies et des rapports statistiques PRECARITER peuvent s'adresser aux directeurs territoriaux dont elles dépendent.

Les analyses territoriales de la précarité énergétique et leur utilisation

Ute DUBOIS, Institut Supérieur de Gestion, rapporte que les initiatives visant à représenter les phénomènes de précarité énergétique sur des cartes ou sous la forme d'états des lieux des territoires se sont multipliées au cours des dernières années. Les états des lieux combinent plusieurs cartes : revenus, type de logements, etc., qui permettent aux collectivités de dresser des priorités locales.

Dans le cadre de l'augmentation des objectifs de rénovation, le repérage des situations apparaît souvent comme un travail de fourmi, et ces outils visent à faciliter la massification des interventions. Les méthodologies territoriales sont assez variées dans ce contexte, tout comme leurs utilisations locales.

En Europe, ce type de travaux a principalement été développé en Angleterre, en Ecosse et en Irlande (où le taux de précarité énergétique dépasse 40 %). Pour autant, il apparaît que les objectifs de ces travaux ne sont pas toujours clairement énoncés. En France, il s'agit le plus souvent de caractériser des territoires actuellement concernés, mais aussi vulnérables en cas de hausse du prix de l'énergie, pour définir des priorités locales d'action. En Irlande, des cartographies ont été réalisées pour tester dans quelle mesure celles-ci permettraient d'améliorer le ciblage des actions, une application de ces travaux pouvant être la définition de zones prioritaires où mener des actions de visites systématiques.

Les cartographies peuvent aussi être employées dans une optique de réduction des

coûts du repérage en désignant des territoires prioritaires. Au Royaume-Uni, l'objectif était il y a une dizaine d'années déjà de prédire le risque au niveau d'une maille géographique assez fine, en partant d'informations sur les facteurs de précarité énergétique, afin de suivre l'évolution du phénomène dans le temps. En France, des états des lieux du territoire ont aussi été réalisés pour faire un inventaire des acteurs locaux et les dispositifs de lutte existant à l'échelle du territoire.

En termes de méthodologie, il est important de noter que toutes les cartographies ou états des lieux ne mesurent pas la même chose. Souvent, les états des lieux du territoire examinent les facteurs de risque : âge et état du bâti, pauvreté. En France, de nombreuses cartes représentent les taux d'effort énergétique. Or la représentation du phénomène dépend fortement de l'indicateur retenu. En France, une étude d'Isolde Devalière a examiné deux critères : « avoir froid » ou « consacrer plus de 10 % de son revenu à sa consommation énergétique ». Cette étude a montré que les populations concernées par les deux types de difficultés étaient distinctes (peu de ménages étaient concernés par les deux à la fois, ce qui suggère que l'on a différents types de précarité énergétique).

En Grande-Bretagne, le phénomène est mesuré à partir des besoins théoriques des personnes, alors qu'il est le plus souvent abordé en France à partir de la dépense énergétique réelle. Il faut dans le premier cas recourir à des modélisations des besoins énergétiques, et dans le second à des données d'enquêtes (entre autres).

La fréquence d'actualisation des données varie. Au Royaume-Uni, il a été souhaité que les informations soient mises à jour très régulièrement, ce qui empêche de se fonder sur des enquêtes aussi précises que l'enquête Logement en France (qui n'est conduite que tous les 6 à 7 ans).

La maille géographique est aussi très variable. En France, il est difficile d'aller en-dessous de l'échelle de l'IRIS, mais il existe en Angleterre des travaux menés sur des échelles bien plus fines pouvant aller jusqu'à 125 ménages par territoire. La représentation du phénomène (sur un même territoire) peut varier lorsque la maille change.

La cartographie peut donc répondre à des attentes différentes : caractériser un territoire, caractériser des profils de ménage à risque sur un territoire donné ou identifier les facteurs de vulnérabilité. Mais il s'agit globalement d'un outil préliminaire du repérage en tant que tel, ce d'autant plus que les données recueillies dépendent des indicateurs retenus.

Sophie BARBARIT, titulaire d'un master en gestion des ressources naturelles, Université d'Edinbourg, observe qu'il existe peu de cartographies spécifiques à la précarité énergétique en France, alors que les états des lieux sont nombreux. La majorité de ces études est réalisée à l'échelle régionale et rares sont celles qui descendent en-dessous de la maille communale. Il arrive néanmoins qu'elles atteignent l'échelle de l'IRIS, comme cela a été effectué par l'association EDIF sur le quartier de Flandre à Paris ou aux Mureaux.

Dans quelle mesure les acteurs de terrain utilisent-ils les états des lieux et cartographies de leurs territoires dans les actions de repérage ? Ces outils contribuent-ils à la massification du repérage ? Pour répondre à ces questions, 12 professionnels de la précarité énergétique ont été interrogés en PACA et en Nord-Pas-de-Calais : associations, collectivités, opérateurs, élus, travailleurs sociaux.

Il en ressort que ces outils permettent de représenter de façon générale l'ampleur du phénomène sur le territoire, de caractériser des territoires et des populations, de

déterminer les zones les plus vulnérables et de détecter les territoires qui auraient pu passer inaperçus, tout en permettant de prioriser les territoires.

Une personne a ainsi déclaré que *« l'idée, c'était de pouvoir dire, évaluer un petit peu, et dire qu'il y a des situations de précarité énergétique en PACA. Où elles se situent, mais pas précisément. C'était plutôt pour avoir les grandes lignes. »* Une autre, que le diagnostic *« va servir de référence pour montrer une tendance. Il est utile surtout pour relativiser et voir où se situe notre ville, pour donner une échelle de comparaison. »* Une troisième, qu'*« il va définir des axes globaux d'action, en disant que sur ce territoire-là, il y a un gros travail à faire avec les travailleurs sociaux par exemple, puisqu'on sait qu'il y a beaucoup de personnes sous le seuil de pauvreté. »*

Toutes les personnes interrogées ont rapporté qu'il existait une multitude d'acteurs pour le repérage, qui interviennent selon des critères et des échelles d'action très différentes. La plupart disposent de compétences pour intervenir. La Région comme le Département sont légitimes, au titre de leurs compétences, pour intervenir sur le repérage. Un fort consensus émerge pour faire du travailleur social un acteur-clé du signalement initial. Il existe aussi des partenariats locaux entre CCAS et associations environnementales, qui font du travailleur social un intermédiaire entre le ménage et l'opérateur, sans qu'il n'ait à remplir des fiches techniques sur l'état des logements.

D'autres citations attestent de cette complexité : *« Il y a la communauté urbaine et la Région qui sont PS et qui ne s'entendent pas. On n'arrive pas à construire »* ; *« La Région, en tant qu'institution, ce n'est pas leur compétence propre de développer les modes de repérage. Ils y vont, et c'est là qu'ils sont moteurs : soutenir des actions qui permettent d'améliorer le repérage »* ; *« On a une fiche toute simple : le nom, le prénom, et pas des trucs à remplir sur le salon, les sols, le plafond, ce qu'on a observé. Enfin un truc dans les cordes des travailleurs sociaux. »*

Les cartographies et états des lieux semblent peu utilisés concrètement comme des outils de repérage ou comme des moyens de définir des territoires prioritaires. Des responsables de communautés de communes ont déclaré qu'il n'était pas possible de prioriser certains territoires et d'en délaisser d'autres en raison du principe d'équité. Mais ces outils sont considérés comme des moyens d'aide à la décision politique et de mobilisation des acteurs locaux, grâce notamment au caractère très pédagogique des cartographies.

Les termes suivants en attestent : *« Finalement, pour moi, le pré-repérage n'est pas l'étape qui précède le repérage. Ce sont deux démarches différentes. Le pré-repérage est beaucoup plus une approche politiques publiques. Le repérage, c'est vraiment une approche terrain, opérationnelle, de conviction, de confiance. Je suis prêt à ce qu'on me démontre le contraire, mais aujourd'hui, je ne vois pas bien le lien entre les deux »* ; *« C'est-à-dire que l'état des lieux peut permettre de donner de la matière aux élus, pour qu'ils comprennent qu'il y a beaucoup de monde qui sont dans cette situation, et que cela vaudrait le coup d'agir »* ; *« Si en plus, ils font une thermographie aérienne du territoire, qui est un formidable outil de communication, qui a ses limites, par contre, mais qui fait venir le public, là, on a l'accroche dès le départ. »*

Ute DUBOIS en conclut que si les cartographies ne sont pas des outils-miracles pour repérer les ménages à grande échelle, elles permettent d'analyser la vulnérabilité des territoires et de caractériser les profils les plus en danger. Elles peuvent prendre en compte des critères multiples, comme cela semble être le cas pour PRECARITER qui intègre des informations sur les ménages en situation de privation. En revanche, il semble difficile de passer à une maille relativement fine dans les cartographies.

C'est pourquoi ces outils apparaissent principalement, pour l'instant, comme des bases de discussion pour élaborer des stratégies locales de repérage et de lutte contre la précarité énergétique, et également de bons outils de mobilisation des acteurs territoriaux.

Questions et débats

Isolde DEVALIERE, CSTB, participe à la création d'indicateurs de la précarité énergétique dans le cadre de l'ONPE. Dans ce cadre, il s'agit de penser la création d'un panier d'indicateurs, le taux d'effort énergétique apparaissant comme intéressant mais obsolète, car il minore les phénomènes de privation et prend mal en considération les situations des ménages aux revenus élevés.

La cartographie de la précarité énergétique pose problème lorsqu'elle est fondée sur un indicateur unique, car elle peut alors empêcher de repérer les zones les plus concernées. On sait assez bien repérer les zones où placer les OPAH et les PIG, mais est-ce sur la base de cartographies ? La thermographie aérienne apparaît comme très pédagogique, mais ne peut remplacer les approches multicritères du territoire pour intervenir.

Leslie MESNAY explique que la cartographie peut être utilisée pour développer des relais de terrain, mais aussi pour apporter des éléments concrets aux politiques. Elle complète ainsi les identifications de terrain en cernant les profils et les quartiers prioritaires. Les deux démarches se complètent.

Didier CHEREL, ADEME, assure le secrétariat de l'ONPE. Il est en effet crucial de ne pas se focaliser sur une définition, et c'est pourquoi l'ONPE utilise un panel de critères qui a été présenté dans le cadre du débat sur la transition énergétique. Ces différentes définitions ciblent des populations différentes.

Le travail mené aux Mureaux et ailleurs ne fait que démarrer. Le premier travail de cartographie régionale a été mené en Poitou-Charentes. Les conclusions qui peuvent en être tirées sont donc provisoires et non définitives. L'outil PRECARITER prévoit la réalisation d'une deuxième version comprenant des développements complémentaires prenant en compte des définitions différentes de la précarité énergétique que la version actuelle, et de mieux connaître les revenus grâce à l'apport du CREDOC. L'objectif est de constituer un outil qui serait mis directement à disposition des Conseils régionaux et généraux, afin qu'ils développent ce type de démarche sans multiplier les outils de pré-repérage.

Sandrine BURESI considère que l'essentiel est de repérer les situations des ménages, les types de bâtiments et les consommations. L'établissement de cartographies permet avant tout de convaincre les élus. Il est déjà possible de savoir où se trouvent les populations pauvres à travers les données sur la CMUC, par exemple. L'ANAH travaille depuis très longtemps sur le parc potentiellement indigne et dispose de nombreuses données.

En revanche, les consommations d'énergie sont moins bien connues. Or, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution et ont le droit de connaître les consommations, même s'il s'agit de données commercialement sensibles : il s'agit d'une question d'intérêt général. Il faut obtenir l'accord des deux fournisseurs historiques, qui sont membres du RAPPEL, tout comme des fournisseurs alternatifs. Il faut donc déployer l'intelligence collective sur ce point pour mener les politiques publiques qui sont nécessaires.

Sébastien DUQUESNE, Energies Solidaires, juge que la cartographie qui a été développée n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'aider au repérage des personnes qui ont froid, et de savoir où prioriser les moyens disponibles pour cela. La cartographie permet d'évaluer comment s'étendra la précarité énergétique si les prix de l'énergie augmentent. Le modèle développé aux Mureaux peut être rapproché des données détenues par le maire sur les foyers soumis à la rupture de fourniture ou demandeurs d'aides au CCAS. Il revient à la Ville de rapprocher ces données de la cartographie mise en place pour agir concrètement.

Bertrand LAPOSTOLET alerte sur le fait que quelles que soient les méthodes utilisées, deux publics restent difficiles à toucher : les personnes inconnues des travailleurs sociaux, et celles qui n'utilisent pas les énergies de réseau pour se chauffer. Ce sont les « invisibles » de la précarité énergétique.

Yves BUISSON ne considère pas la cartographie comme un outil statique. Les SIG permettent de croiser les données, mais le repérage ne peut être effectué qu'à domicile. Or, certains travailleurs sociaux ne se rendent pas à domicile pour des raisons déontologiques ; mais d'autres acteurs s'y rendent : les inspecteurs de salubrité, les agents des PMI, etc. Il reste à les former tous pour qu'ils deviennent des vecteurs de repérage. Les consultations médicales permettent aussi de détecter les personnes qui présentent des symptômes pouvant être corrélés au froid ou aux moisissures, c'est-à-dire à la précarité énergétique. La mise en réseaux de tous ces acteurs permettrait d'effectuer des repérages beaucoup plus précis. C'est ce que la Ville de Montreuil essaye de faire.

Ute DUBOIS juge très important de travailler sur les « invisibles » de la précarité énergétique. La question reste très difficile à aborder, notamment quand les ménages se rationnent sur leur consommation énergétique et ne peuvent donc pas être identifiés par le niveau de leurs factures énergétiques ou par des problèmes d'impayés.

Leslie MESNAY explique qu'Energies Solidaires ne travaille pas qu'avec les travailleurs sociaux. L'association implique aussi des habitants référents spécifiquement formés, développe des réseaux de relais, etc. De nombreux volontaires existent sur le terrain, par exemple dans les comités de quartiers, et il est possible de les mobiliser en employant des outils très simples et en les mettant en réseau.

Pause-déjeuner

Plénière S'organiser pour agir

Présentation de plusieurs démarches de réseau à différentes échelles territoriales. Comparaison, en fonction de l'échelle, des Objectifs, des Profils des membres ou participants, des modes de fonctionnement et des limites ou difficultés

Franck DIMITROPOULOS explique que plusieurs réseaux locaux se sont organisés en complément du RAPPEL pour organiser la lutte contre la précarité à diverses échelles territoriales en rassemblant les acteurs locaux tels que travailleurs sociaux, associations, collectivités, etc. Ces réseaux permettent d'optimiser l'action sur le territoire. Plusieurs réseaux locaux sont connus du RAPPEL. Plusieurs sont régionaux, des réseaux départementaux émergent et certains apparaissent à une

échelle intercommunale. Quelles sont les échelles pertinentes en fonction des objectifs ?

Pour réfléchir à ces questions, quatre expériences de réseaux seront exposées. L'une à l'échelle d'une communauté de communes, l'autre à l'échelle départementale, et les deux autres à l'échelle régionale. Ces expériences apparaissent avant tout complémentaires.

Frédéric DEZOTEUX (URIOPSS NPdC) pour le Réseau Energie et Précarité du Valenciennois

Contexte de la création et objectifs : L'URIOPSS Nord-Pas-de-Calais fédère 1200 associations et établissements du secteur social, sanitaire et médico-social au niveau régional. Certaines associations adhérentes accompagnent les personnes en précarité au sens large, mais la question du patrimoine bâti se pose en particulier dans les centres d'hébergement.

En 2009, l'URIOPSS a été interpellée par des associations telles que le Secours Catholique, qui a constaté une augmentation des demandes d'aides pour impayés d'énergie. Au niveau du Valenciennois, environ 200 000 euros ont été versées en complément des aides du FSE, qui représentaient en 2007 2,8 millions d'euros pour le département du Nord, pour 3,8 millions en 2009 et 4,2 millions actuellement.

Une réflexion a été menée avec le Département du Nord sur la méconnaissance des dispositifs d'aides, et une journée de sensibilisation sur les impayés d'énergie a été organisée en 2010 à l'attention des travailleurs sociaux et des personnels associatifs, avec l'ensemble des partenaires du Valenciennois, qui recouvre deux EPCI. Ces partenaires ont ensuite souhaité formaliser ce groupe de travail, ce qui a abouti à la naissance du réseau Energie Précarité du Valenciennois en 2011.

Les objectifs retenus visent à échanger les bonnes pratiques, à développer les partenariats, à créer des synergies autour d'actions, à proposer des actions de sensibilisation des acteurs sociaux et à évaluer l'impact de la précarité énergétique sur les personnes. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur les ressources du territoire et de construire une gouvernance pour optimiser l'offre et l'accompagnement des ménages. Le réseau est co-animé par le Département du Nord et par l'URIOPSS.

Profil des membres : L'entrée principale est celle des travailleurs sociaux, à travers les associations spécialisées dans l'accompagnement social. Des chefs de projets sont désignés au sein du Conseil général du Nord et des EPCI. Les représentants locaux d'EDF et de GDF-Suez sont associés au réseau, tout comme les fournisseurs d'eau locaux et des administrations telles que la CAF, afin de travailler de la façon la plus transversale possible. En 2014, l'objectif est d'ouvrir le réseau aux bailleurs et aux habitants.

Aucun financement spécifique n'est dédié à l'animation. Ce sont les membres du réseau qui assurent le pilotage et qui contribuent financièrement aux actions communes. En revanche, le Département du Nord définit des contrats de territoires sur l'ensemble de ses compétences, dont le logement et la précarité énergétique. Le réseau est pris dans ces politiques territoriales.

Fonctionnement et outils : Une charte d'engagement a été définie avec les partenaires pour définir les objectifs et les modalités de fonctionnement. C'est essentiel pour mobiliser dans la durée les membres du réseau. Un plan d'action est défini annuellement : organiser une journée de sensibilisation, créer un guide de

ressources, construire un annuaire des actions existantes, etc. Il s'agit de partager les actualités locales et nationales. Une réunion est organisée chaque trimestre, voire plus souvent en fonction des actions territoriales.

Depuis 2010, deux journées territoriales ont été organisées à l'attention de l'ensemble des acteurs sociaux : l'une sur les impayés d'énergie et l'autre sur les outils territoriaux de lutte contre la précarité énergétique. Deux kits de ressources sont proposés. Dans tous les cas, les acteurs territoriaux sont interrogés pour connaître leurs besoins. Il est aussi possible de proposer des formations gratuites pour les travailleurs sociaux et les bénévoles. En 2014, le réseau entend recenser l'ensemble des actions, notamment en lien avec les EPCI.

Limites et difficultés : Il est difficile d'impliquer les partenaires dans la durée, car le temps de chaque correspondant dans les structures membres est compté. L'absence de financement propre peut aussi apparaître comme une limite. Le suivi de l'animation nécessite aussi du temps, ce qui représente un frein.

Pour autant, le cadre défini collectivement par la charte d'engagement apparaît comme un levier, tout comme le fait que la feuille de route soit claire et partagée. Le travail en mode projet semble être un plus, tout comme le fait d'agir sur un territoire de proximité où les membres du réseau se rencontrent dans des lieux multiples.

Nathalie DUVELLA (Creaq) pour le réseau Préca énergie 33

Contexte de la création et objectifs : Le réseau girondin a été créé en 2009, car il est alors apparu que chacun travaillait sur son domaine d'intervention. Le Creaq travaillait sur les consommations d'eau et d'énergie, proposait des médiations avec les bailleurs et informait les propriétaires occupants des aides existantes, mais sans lien avec les travailleurs sociaux. En parallèle, à travers la mise en place de l'Observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité, le Département organisait des ateliers qui montraient que les réflexions du Créaqa étaient partagées par les travailleurs sociaux : il apparaissait que chacun travaillait dans son domaine d'intervention, mais en l'absence de lien et de prise de relai.

C'est en partant de ce manque que s'est mise en place une dynamique de réseau, qui s'est cristallisée grâce à l'appel à projets ADEME-PUCA. Grâce à l'ADEME et à l'ANAH, le réseau a pu se lancer en s'appuyant sur des bailleurs nationaux. Il n'a pas été possible au départ d'obtenir une réponse positive du Département.

Profil des membres : Le réseau est soutenu financièrement par l'ADEME Aquitaine (très majoritairement), par le Conseil général de la Gironde, et des communes, après avoir été financé aussi par l'ANAH. Il est également autofinancé, notamment à travers les formations du CNFPT et de l'ADEME. Les bénéficiaires sont rencontrés à travers les matinées du réseau : collectivités, structures sociales et autres acteurs liés aux fluides et au bâtiment, dont des artisans qui rencontrent régulièrement les publics. Certains ont fait partie du comité de pilotage initial. Les collectivités (élus et services) fournissent l'essentiel des effectifs : CCAS et CIAS, services Habitat, Logement, Développement durable, Agenda 21, etc.

Fonctionnement et outils : Le Créaqa porte et anime le réseau girondin depuis l'origine sur la base de programmes annuels d'action revus régulièrement en cours d'année avec l'ADEME. La liste de diffusion compte plus de 600 professionnels, et le site Internet est en cours de refonte pour mieux répondre aux besoins, car il est assez fréquenté. Le réseau valorise les actions locales à travers des fiches de retour

d'expériences qui permettent de savoir qui fait quoi. Il accompagne les collectivités et les structures sociales, mais n'a pas encore défini ses outils pour ce faire. Des étudiants des métiers sociaux se rapprochent aussi du réseau. Les femmes sont majoritaires parmi les publics intéressés par la précarité énergétique.

Le réseau est surtout visible à travers les 6 à 8 matinées qu'il organise chaque année sur des thématiques très variées, dont certaines sont récurrentes (aides financières, et caractérisation de la précarité énergétique). Les autres traitent de thèmes tels que la mobilité, la santé, l'indécence, les outils mobilisables sur le territoire, etc. Elles sont gratuites et ouvertes à tous les professionnels.

Le réseau joue de plus en plus un rôle de centre de ressources, et a mis en place des visites à domicile sur l'ensemble du département, lorsque d'autres structures ne peuvent pas prendre le relais. Le Créaq sera aussi l'opérateur du SLIME de la Ville de Bordeaux, qui commence à entrer en activité.

Limites et difficultés : Les financements sont assez contraints et la recherche de financements complémentaires représente une perte de temps considérable pour les animateurs du réseau. Compte tenu de leur charge de travail, le temps que peuvent consacrer les membres au réseau est assez limité.

Pour autant, l'organisation du réseau en étoile est assez efficace et les membres sont très réactifs aux sollicitations de l'animation, même si l'organisation reste informelle. L'échelle départementale permet de rencontrer les compétences d'aides à la pierre et aux personnes du Conseil général, et de rassembler des professionnels qui agissent en fonction de mêmes règlements d'intervention, ce qui permet de faire se rencontrer des personnes travaillant jusque-là sur de mêmes dispositifs sans le savoir.

Virgine VIERI (Ecopolénergie) pour le Réseau Régional Énergie Précarité (RREP) PACA

Contexte de la création et objectifs : Le RREP PACA a été initié par les associations Ecopolénergie, GERES et Le Loubatas, à l'issue de projets expérimentaux d'économie d'eau et d'énergie dans certains quartiers de Marseille, en lien avec les acteurs sociaux, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie. La hausse des demandes d'aides aux impayés était aussi constatée. Dans le sillage de la publication du Manifeste et de l'émergence du RAPPEL, il est apparu qu'il fallait agir au-delà des comportements, et c'est pourquoi un réseau régional a été lancé.

En 2007 et 2008, il a été difficile d'obtenir des financements locaux. Les initiateurs ont donc utilisé l'appel à projets PREBAT PUCA-ANAH, et se sont associés au centre Norbert Elias du CNRS-EHESS. Le réseau a été créé pour mener des recherches sur les causes de la précarité énergétique, construire une typologie des situations et identifier les réponses des familles. Il s'agissait par ailleurs de créer un réseau tourné vers l'action au niveau de la région PACA.

Les objectifs définis entendent continuer à renforcer la coopération entre les acteurs, capitaliser les retours d'expériences et promouvoir la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques. Il faut aussi relayer les travaux du RAPPEL. De 2008 à 2011, le réseau a été animé par les trois associations fondatrices, et est depuis animé par Ecopolénergies et le GERES.

Profil des membres : Les financements étaient au départ assurés par des structures nationales, mais le sont actuellement par la Région PACA, par l'ADEME et par EDF

(dans le cadre du projet régional Energie Efficace). Depuis 2008, la fondation MACIF, l'Agence de l'eau, le MEDE et la DREAL sont aussi intervenus dans le financement.

Les membres étaient surtout au départ des associations du secteur de l'énergie et de l'action sociale. Au fil du développement des actions, de très nombreuses collectivités ont rejoint le REPP et représentent le collège le plus nombreux. Il reste des efforts à faire pour attirer davantage d'acteurs du logement et de l'habitat, mais aussi de la santé et de la mobilité.

Fonctionnement et outils : Le réseau est organisé autour d'un comité de pilotage composé des structures animatrices et des partenaires financiers. Il oriente et valide les décisions en lien avec un comité de veille qui représente les membres du réseau, qui compte 700 contacts au niveau régional. Cette année, le réseau souhaite préciser la notion de membre. Le comité de veille est constitué des têtes de réseaux, dont les PACT, les EIE, les Compagnons bâtisseurs, l'ARHLM, le CEDER, la DREAL, etc.

Les animateurs souhaitent attirer d'autres acteurs dans le réseau et dans les projets structurants de lutte contre la précarité énergétique : acteurs de la santé et Conseils généraux, dont la non-implication est problématique pour la continuité du réseau. C'est pourquoi les animateurs lancent un appel à participation au comité de veille, qui a pour objectif de proposer des thèmes pour des journées thématiques.

Le réseau REPP est structuré autour de trois axes :

- Le centre de ressources permet d'observer les actions de lutte contre la précarité énergétique en PACA et de proposer sur Internet des outils pratiques et méthodologiques : fiches-projets, annuaire opérationnel et cartographie des projets, en lien avec le RAPPEL ;
- La vie du réseau. Il s'agit d'informer les membres, de les rassembler lors d'une journée annuelle, de leur adresser des informations via une liste de diffusion et une newsletter, et de proposer la liste de discussion du RAPPEL ;
- L'animation et l'accompagnement, afin de favoriser les actions de terrain en PACA. Les journées techniques s'inscrivent dans ce cadre. L'objectif est d'aider les porteurs de projets de tous types à structurer leurs approches en les rapprochant des acteurs pertinents, en les informant sur les modes de diagnostic, etc.

Limites et difficultés : Depuis 2008, de nombreuses expérimentations ont été menées et le réseau vit un moment-charnière. Une convention de 18 mois a été conclue avec l'ensemble des partenaires financiers pour poursuivre les actions de mobilisation, mais le mode de gouvernance doit être clarifié : il faudra bien caractériser le rôle des structures animatrices vis-à-vis des membres, distinguer les membres actifs des simples membres et préciser le rôle et les attentes des membres du comité de pilotage en l'absence de charte commune.

La mise en relation des membres est difficile. Les journées annuelles rassemblent de 80 à 100 personnes, mais il est difficile de savoir comment les partenariats sont conclus entre structures pour mettre en place des actions de lutte et de mesurer l'apport du réseau dans cette perspective.

La région PACA représente un très large territoire et a été choisi pour inciter les Départements à s'emparer de la question de la précarité énergétique. Cela n'a pas vraiment fonctionné jusqu'à présent. L'échelle régionale a aussi été choisie pour regrouper le faible nombre de projets qui existaient en 2008, alors que le programme régional AGIR permettait de favoriser l'implication des communes sur la question de

la précarité énergétique.

Enfin, il reste très difficile de combler le budget, car les bailleurs préfèrent financer les actions qui bénéficient directement aux ménages. Il est difficile de faire valoir la plus-value apportée par un réseau dans ce contexte.

Malorie CLERMONT (Hespul) pour le réseau INFOÉNERGIE Rhône-Alpes (IERA)

Contexte de la création et objectifs : Le réseau IERA regroupe des réseaux locaux d'échelle inférieure et compte 12 groupes de travail thématiques, dont l'un porte sur la précarité énergétique. Il est né à partir d'associations de promotion des énergies renouvelables regroupées à partir de 1995 dans le CLER Rhône-Alpes. Après la création des EIE par l'ADEME en 2001, le réseau a pris le nom de IERA en 2003.

Le groupe de travail Précarité énergétique provient d'une étude statistique régionale menée au début des années 2000 sur le FSL et les impayés d'énergie. Elle a été mise à jour en 2006, la Région ayant fait appel aux EIE pour préparer son plan d'action qui comprenait un axe sur l'énergie et la précarité. Elle a aussi poussé une réflexion sur la création d'un fonds de travaux. Le groupe de travail s'est structuré autour de ces axes.

Profil des membres : Le groupe de travail est né de la mise en place du fonds de travaux, qui associait les 12 EIE et les 12 opérateurs ANAH (essentiellement des PACT). Depuis 2012, ce groupe a été scindé en deux. Le premier groupe rassemble les EIE et l'association de réinsertion SOLENI. Le second est dédié à la gestion du fonds et comprend les EIE et les opérateurs ANAH. Les EIE sont portés par des structures diverses et conseillent de façon indépendante les particuliers sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, les travaux et les aides financières.

Des conventions annuelles ADEME-Région encadrent l'animation du réseau, et les fonds de travaux sont cofinancés au niveau de chaque département : FAP, Fondation de France, EDF, etc.

Fonctionnement et outils : Le réseau est organisé comme un groupe de travail et n'a pas vocation, pour le moment, à recruter de nouveaux membres. Les EIE sont organisés par département (un ou deux EIE selon les cas). Chaque EIE possède une spécialité propre à chaque groupe de travail. L'ADIL de la Drôme est chargée du thème de la précarité énergétique, Hespul intervenant en soutien pour animer le réseau.

Le réseau se réunit trois à quatre fois par an : trois fois par an avec les PACT dans le cadre de la gestion du fonds de travaux, quatre fois par an pour réunir les EIE. La liste de diffusion fonctionne, mais n'est pas très animée, car les personnes impliquées se rencontrent souvent dans le cadre de réunions de travail. Une plateforme Internet permet l'échange de documents.

Une feuille de route annuelle définit les objectifs et les actions à entreprendre. Pour 2013, il s'agit de gérer le réseau, d'assurer une veille en produisant des notes d'information et de développer des outils permettant la montée en compétence des conseillers Energie sur la précarité énergétique. Il s'agit aussi de mutualiser les outils de sensibilisation du grand public et des travailleurs sociaux. Un travail a été lancé pour disposer des meilleurs matériels d'économie d'eau et d'énergie à installer lors des visites. Une réflexion est en cours sur les sources de financement pour l'animation ou les travaux.

Hespul bénéficie aussi du travail des autres groupes thématiques de IERA : Santé, Mobilité, Maîtrise de la demande énergétique, etc.

Limites et difficultés : Le financement pose peu de problème, car la convention entre l'ADEME et la Région définit des jours de participation qui sont répartis, selon les EIE, entre différents groupes de travail. Le temps disponible pour animer le réseau reste néanmoins compté car Hespul est très impliqué sur le travail de terrain. Les outils actuels ne sont pas encore forcément très pratiques et pourraient être améliorés.

L'échelle régionale apparaît pertinente, car les EIE se connaissent bien historiquement en Rhône-Alpes. Les structures membres sont homogènes et échangent facilement. La gestion du fonds de travaux est souple : la Région permet de mobiliser les fonds pour des propriétaires occupants ou pour des bailleurs, en sus d'autres aides. Ils peuvent être utilisés pour des petits travaux ou des interventions très importantes.

Echanges et débats

Sébastien MELLÉ, ALEC de Saint-Quentin-en-Yvelines, rapporte qu'un réseau Précarité énergétique a été créé dans les Yvelines en juin 2013. Il est porté par les deux EIE du territoire. La gestion est la plus participative possible. Des partenaires qui ne se connaissaient pas sont en train de créer des connexions, et le réseau apparaît comme portant des potentialités assez vastes alors que ses moyens sont très modestes, puisqu'aucun financement dédié n'existe.

Julien HUART, CAUE des Charentes, demande comment entrer en contact avec les « invisibles » : il semble que les différents réseaux présentés n'aient pas pris en compte cette question. Est-ce ressenti comme un manque ?

Virginie VIERI explique que le partenariat avec le secteur de la recherche permet d'essayer de répondre à cette question en PACA. Des résultats de recherche sont disponibles sur la plateforme Internet du réseau.

Frédéric DEZOTEUX déclare que la recherche des « invisibles » n'est pas directement portée par le réseau, mais par les démarches participatives qui impliquent des habitants qui sont formés sur les économies d'énergie et qui peuvent ensuite communiquer dans leurs entourages sur ces problématiques.

Nathalie DUVIELLA ajoute que le réseau est essentiellement destiné aux professionnels, mais que dans le cadre de la mise en place du SLIME de Bordeaux, il a été possible de rencontrer les structures d'aide à domicile, ce qui permet de toucher un nouveau public. Elles ont déjà lancé plusieurs alertes et sont très réactives.

Virginie VIERI précise qu'un réseau permet aussi de toucher les acteurs des territoires sur des questions telles que le repérage, du point de vue opérationnel.

Malorie CLERMONT explique que les EIE, au départ, se fondent avant tout sur une approche technique. La question des publics à atteindre pourrait faire partie des points à travailler.

Véronique STELLA demande que l'on précise la notion de réseau, qui recouvre des rôles très variés selon les formules : réseau opérationnel, réseau de lobbying, etc. Parmi les 4 réseaux présentés, l'un est adossé à un fonds d'aide aux travaux : il est

très différent des réseaux de Gironde ou de PACA. La problématique de la précarité énergétique est transversale, et les réseaux buttent forcément sur cette spécificité.

Frédéric DEZOTEUX rappelle que le Département du Nord a souhaité contractualiser avec l'ensemble des institutions (Conseil régional ou EPCI) en matière de précarité énergétique. Dans le cadre de ce projet de territoire, le réseau se veut un lieu de gouvernance, ce qui lui apporte une visibilité et une reconnaissance.

Virginie VIERI explique que le lancement du réseau PACA visait avant tout à « mettre les pieds dans le plat. » Il a réussi à faire émerger la problématique, puisque la précarité énergétique a été inscrite dans certains documents d'orientation de la Région. Au-delà du financement du réseau, il faut à présent disposer de financements pour mettre en œuvre les actions.

Didier CHÉREL demande pourquoi le réseau girondin n'a pas essaimé en Aquitaine. En Rhône-Alpes, comment faire pour développer un réseau plus ouvert qu'un groupe de travail ? En PACA, il est difficile de se passer des Conseil généraux : comment faire pour les impliquer ? Enfin, pour toucher les publics difficiles à atteindre, des initiatives existent, par exemple dans le Gers ou dans le Nord.

Nathalie DUVIELLA considère que le département de la Gironde est vaste, tout comme la région Aquitaine. L'objectif était de déployer le réseau sur un territoire déjà bien connu. L'extension à l'échelle de la Région est envisagée avec L'ADEME mais sera très longue.

Malorie CLERMONT estime qu'en Rhône-Alpes, l'échelle régionale est avant tout pertinente pour conduire des études, mais que l'échelle départementale correspond plus à l'action : d'ailleurs, l'Ardèche a mis en place un réseau avec des travailleurs sociaux.

Virginie VIERI rapporte que certains Conseil généraux sont impliqués en PACA sur le terrain. Mais ils ne soutiennent pas financièrement le réseau, alors que cela serait nécessaire pour son fonctionnement. Il a été prévu de rencontrer les différents services départementaux pour connaître leurs attentes vis-à-vis d'un réseau régional, de façon à présenter des actions en fonction de ces dernières.

Frédéric DEZOTEUX indique que les acteurs locaux (associations et centres sociaux) sont de bonnes portes d'entrées pour impliquer les habitants, donc le public dit invisible. La CARSAT, dans le cadre d'un appel à projets, finance des centres sociaux pour la mise en place de centres d'habitants qui vont au-devant des ménages en porte-à-porte pour savoir s'ils sont isolés et les intégrer à l'action du centre social.

De la même façon, une action similaire pourrait être expérimentée sur un quartier jugé sensible en raison de l'état du bâti, pour repérer les personnes non suivies du point de vue énergétique.

Atelier participatif

Co-construction, avec les participants, d'un tableau synthétique des objectifs, acteurs et actions envisageables pour les différentes échelles de réseau possibles : Que faire ? Comment faire ? Comment optimiser ?

Franck DIMITROPOULOS rapporte que des expériences de réseaux plus ou moins

formels existent dans de nombreux territoires. Cet atelier vise à spécifier le type d'acteurs, le type d'actions et les modes de fonctionnement attendus, et à faire émerger les propositions sur ces questions.

En Midi-Pyrénées, un réseau restreint a été créé sur des bases informelles à l'échelle de la région, piloté par l'ADEME, mais sans moyens spécifiques dédiés. Une réunion est organisée chaque année et rassemble des cadres des services sociaux des Conseils généraux, ainsi que des acteurs de terrain. Cette rencontre régulière et informelle a permis de créer des échanges et un intérêt réciproque qui a débouché sur le lancement de dynamiques pérennes dans plusieurs départements (Gers, Hautes-Pyrénées). L'expérience montre qu'il est très difficile de faire travailler les Départements et la Région ensemble pour des raisons politiques et administratives.

Alexandre LÉON, Polénergie explique qu'en Ardèche, le groupe de travail Rhône-Alpes permet de travailler en réseau avec les autres départements. Par ailleurs, un réseau départemental a été créé en Ardèche sur le modèle du réseau girondin. L'objectif consiste à mieux travailler avec l'ensemble des structures intervenant concrètement dans la lutte en reliant les acteurs qui travaillent parfois sur les mêmes publics. L'échelle départementale semble la plus pertinente en raison des compétences sociales du Conseil général.

Franck DIMITROPOULOS estime que la taille de la population entre en ligne de compte dans le choix de l'échelle pertinente. En zone rurale, le département semble plus adapté que la communauté de communes, qui correspond à des zones plus denses.

Anne-Claire CHIRON, ALISEE, rapporte qu'un réseau a été créé en 2012 à l'échelle de l'agglomération d'Angers dans le cadre d'un PCET. Il est porté par le CCAS d'Angers et co-animé par le CCAS et ALISEE. Le Conseil général participe en tant qu'acteur, sans apporter de financement. Le réseau rassemble des acteurs aux compétences sociales, techniques et économiques. L'objectif est d'impliquer dans la durée l'ensemble des participants.

Le comité de pilotage se réunit 4 à 5 fois par an, et une rencontre annuelle permet de rassembler les acteurs en contact avec les personnes en précarité énergétique : travailleurs sociaux, bénévoles, structures d'aide à domicile, etc. Le réseau n'est pas encore connu de tous les acteurs qui interviennent concrètement : il faut encore faire circuler l'information. Aujourd'hui, les réponses à une même situation diffèrent selon les acteurs, et le réseau souhaite mettre en œuvre les complémentarités entre structures pour apporter les réponses les plus globales possible.

Claire BAILLY, Ecopolénergie, indique qu'Ecopolénergie accompagne des projets de réhabilitation énergétique chez des bailleurs sociaux, dans le cadre d'un cofinancement du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). La méthodologie d'intervention implique systématiquement la création d'un réseau local à l'échelle du quartier, sur une base volontaire. Ecopolénergie forme les chefs de projet CUCS, et anime le réseau durant toute la durée du projet afin d'impliquer les habitants. L'objectif est que le réseau soit pérennisé après le départ d'Ecopolénergie.

Rémi BARTKOWIAK, Valenciennes Métropole, est membre du réseau animé par l'URIOPSS. Depuis la mise en place de la gestion urbaine de proximité, Valenciennes Métropole travaille sur la formation des acteurs pour l'appropriation des nouveaux logements dans le cadre de l'ANRU, afin que les utilisateurs optimisent leurs usages et fassent des économies. Une association a été mandatée pour animer le réseau des acteurs du territoire (travailleurs sociaux, Conseil général, CAF,

CCAS) et mettre en place une formation à leur attention.

Pendant 3 ans, le Conseil général a affirmé ne pas être concerné, et les bailleurs ont souvent considéré que la visite d'accueil, lors de laquelle est remis un mode d'emploi, était suffisante. Or, il apparaît que des habitants calfeutrent les aérations, surchauffent ou sous-chauffent, etc. Les situations difficiles sont nombreuses. La métropole travaille aussi avec les volontaires du service civil d'Unicité, qui ont montré que certaines familles prenaient cinq bains par jour, etc. Comment accompagner ces personnes ?

A présent, Valenciennes Métropole collabore avec le Département, dont l'enveloppe FSL augmente chaque année, mais aussi avec les bailleurs qui ont bien compris l'intérêt de la conservation du patrimoine et des économies de flux. Toutes les actions en lien direct ou indirect avec les économies d'énergie et la précarité énergétique ont été recensées, tout comme les modes d'accompagnement. Un collectif a été constitué et se rassemble régulièrement pour animer le réseau, organiser l'accompagnement individuel et collectif des actions, et porter l'action dans la durée.

Edwige BOUTET, CAUE du Gard, explique qu'il n'existe pas dans le Gard de réseau formalisé, mais que les acteurs (EIE, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, CCAS, EDF, GDF-Suez...) travaillent en lien étroit dans le cadre du PDALPD, le Conseil général étant mobilisé contre la précarité énergétique à travers ce plan, qui prévoit plusieurs actions concrètes. Le CAUE anime l'un des EIE du Gard, l'autre étant porté par la MNE. Trois SLIME territoriaux ont été actés et une boîte à outils précarité énergétique est à la disposition de tous.

Franck DIMITROPOULOS note que le PDALPD peut être une matrice très utile pour échafauder des réseaux départementaux.

Claire BAILLY remarque que le fait de réaliser un guide des acteurs et des actions est un moyen très utile à destination des professionnels et des particuliers. Il est important que les guides de ce type soient co-construits par les acteurs du territoire, ce qui implique une mise en réseau de fait.

Véronique STELLA ne considère pas le PDALPD comme un outil mais comme un cadre d'intervention politique. La mise en place d'un PCET peut aussi être l'occasion de créer un réseau. Que deviennent des Contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique ? Ils auraient pu se transformer en réseaux départementaux, puisque des tables-rondes auraient dues être réunies pour les négocier.

Frédéric DEZOTEUX ajoute que les plans régionaux du type « 100 000 logements », comme le PDALPD, permettent aux réseaux de se mettre en place.

Franck DIMITROPOULOS précise que les CLE devront être renouvelés, car leur durée est courte. Mais en pratique, les mobilisations de territoire ont été rares.

Anne-Claire CHIRON déclare qu'ALISEE a mené une enquête auprès des acteurs sociaux du réseau, afin de mieux connaître leurs besoins en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il en est ressorti qu'un site de ressource était demandé pour récupérer des éléments techniques, réglementaires, etc., tout comme un guide méthodologique court et précis référençant les acteurs et les dispositifs locaux.

Matthieu CORRE, ALE MVE, rapporte que le programme Habiter Mieux n'a pas démarré en 2011 et 2012 en Seine-Saint-Denis : la DRIEE s'est donc saisie du sujet, et a organisé 4 réunions depuis début 2013 pour rassembler toutes les parties prenantes du programme : Conseil général, collectivités, opérateurs, EIE, CCAS, etc.

Les discussions finissent toujours par aborder les questions du pré-repérage, et débordent le cadre du programme : une certaine dynamique de réseau s'instaure. La DRIEE a demandé à l'ALE MVE de partager une partie de l'animation du réseau sur les questions techniques. L'Etat pourrait participer à ces rencontres.

Yves BUISSON ajoute qu'au niveau local, il ne faut pas négliger l'intégration des acteurs de la santé. A Montreuil, il s'agit des PMI, du réseau ville-hôpital du CHU consacré à la problématique de l'asthme de l'enfant, des centres municipaux de santé, et des professionnels à mi-chemin entre la santé et l'habitat : service communal d'hygiène et de salubrité, du CCAS, etc. Ces acteurs possèdent des capacités de repérage des situations car ils sont en contact direct avec les populations. Ils peuvent aussi mettre en évidence des conséquences de la précarité énergétique. Un travail est mené pour que cette démarche s'étende à la communauté d'agglomération.

Isabelle KARSCHER, Comité d'agglomération havraise, s'interroge sur l'opportunité de mobiliser le Comité local de l'habitat indigne, qui fonctionne très bien au Havre. Ce réseau est structuré par une démarche réglementaire et ses missions pourraient être prolongées à la lutte contre la précarité énergétique.

Claire BAILLY estime qu'il faut éviter de multiplier les réseaux, mais qu'il faut aussi que les réseaux existants soient ouverts. En PACA, le RREP n'est pas invité aux réunions en lien avec le CLE ou le PDALPD, car les actions sociales, du logement et de l'énergie restent cloisonnées.

Edwige BOUTET indique que le Conseil général du Gard a mis en place une commission pour le logement décent (CAF, MSA, ADIL, ARS, services municipaux d'hygiène, Compagnons bâtisseurs, EDF, etc.). La CAF joue le rôle d'un guichet unique pour les signalements de non-décence. La frontière entre l'indécence et la précarité énergétique est très mince. Près de 500 dossiers sont traités chaque année et environ 150 visites sont effectuées. Elles sont suivies d'une médiation. Il s'agit à présent d'intégrer la thématique de l'énergie à ces visites et de traiter la précarité énergétique à l'occasion du travail sur la décence.

Régine SAINT-MEZARD juge que les réseaux devront intégrer les trois grands axes de la précarité énergétique : environnemental, économique et social. Dans le cas contraire, le risque est de rencontrer des problèmes de financement et de montage des dossiers. Les réseaux doivent coordonner les actions sur les trois volets. Il faut s'inscrire dans la transversalité et la construction actuelle d'une économie sobre, dans le cadre des grands débats sur la transition énergétique.

Jérôme CALVIER, SOLENI, rappelle que SOLENI propose un service de visites à domicile s'appuyant sur l'insertion par l'activité économique. Cela permet de relier les réseaux de l'économie sociale et solidaire avec ceux de la précarité énergétique. Un pôle territorial de coopération économique s'est créé dans la région de Grenoble afin de créer des emplois. SOLENI en sera porteur : l'objectif est de relier les acteurs du repérage et les associations qui interviennent à domicile et de les intégrer à une filière globale de maîtrise de l'énergie dans les logements.

Ce pôle intègre des universitaires qui travaillent sur l'impact social, des acteurs qui mesureront les gains réels en matière énergétique, mais aussi des entreprises privées. Le but est de montrer qu'il est possible de travailler ensemble tout en menant des expérimentations en matière énergétique. Il ne faut pas avoir peur d'évoquer les logiques de retour sur investissement, car les bailleurs sociaux, les fournisseurs et les collectivités font aujourd'hui les frais de la précarité énergétique.

Ni de mettre en place, à l'échelle d'une agglomération ou d'un département, des structures qui vont créer de l'emploi.

Christine VALETTE, Compagnons Bâisseurs Provence, explique que le RREP a permis de mettre en valeur la démarche de l'auto-réhabilitation accompagnée, qui situe les habitants en position d'acteur de la conception jusqu'à l'adaptation au logement après travaux. A présent, ce qui a été mis en place à l'échelle d'un département peut être proposé à celle de la région. Les Compagnons Bâisseurs sont à la recherche d'associations prêtes à se former à la démarche de l'auto-réhabilitation accompagnée. Cet outil ne fonctionne qu'en réseau et peut donc contribuer à ces logiques : les Compagnons font quotidiennement le lien avec l'action sociale, les entrepreneurs, etc. Les habitants font ensuite le lien entre eux et multiplient les démarches d'auto-réhabilitation accompagnée sans que les Compagnons ne s'en préoccupent directement.

Didier CHÉREL rappelle qu'il n'existe toujours aucun critère énergétique dans la définition de la décence, et que cela empêche *a priori* de mener une action systématique dans ce cadre.

Parmi les outils, il faut rappeler que le PDALPD définit un plan stratégique sous tutelle de l'Etat et du Conseil général. Dans l'ensemble, les réseaux associant tous les acteurs sociaux, du logement et de l'énergie doivent être créés *ex nihilo*, comme cela a été le cas du réseau RREP. *A priori*, le meilleur niveau de mise en place des réseaux est le département, car c'est le Conseil général qui porte le plus la lutte contre la précarité énergétique.

Virginie VIERI rappelle que le REPP se proposait d'intégrer les trois volets de la précarité énergétique. Mais il est difficile d'asseoir sa légitimité vis-à-vis des départements puisqu'il s'agit d'un réseau régional.

Claire BAILLY juge que chaque territoire est spécifique. La construction d'un réseau s'appuie sur des personnes motivées capables de porter une dynamique. Choisir exclusivement le département revient à se priver de nombreuses possibilités.

Frank DIMITROPOULOS en convient, ce d'autant plus qu'il s'agit à présent d'intégrer les Régions dans la lutte contre la précarité énergétique. Il est d'autant plus important qu'il existe plusieurs échelles de réseaux pour l'accompagnement des acteurs et pour celui des actions, qui ne se pilote pas à la même échelle. La circulaire du 13 juillet 2013, qui lance le plan de rénovation énergétique, prévoit cet échelonnement des responsabilités entre les Préfets de Région et les Préfets de Département.

Claire BAILLY note que deux des réseaux présentés ont émergé grâce à l'appel PREBAT. Les structures nationales devraient continuer à soutenir de tels projets.

Véronique STELLA rappelle que l'histoire de la décentralisation se traduit par un éclatement des compétences entre les différentes collectivités, notamment en ce qui concerne la précarité énergétique. L'Etat est désormais absent des territoires et le rôle des DREAL est difficile à cerner. Décider d'un échelon départemental revient à privilégier l'aspect social, et d'un échelon régional, à mettre en avant les questions énergétiques.

Malorie CLERMONT juge que le rôle d'un réseau est notamment de définir les travaux les plus pertinents. Dans le cadre de la création des guichets uniques EIE-ANAH, il faudrait qu'un discours commun se mette en place à ce sujet.

Hervé TEYSSEDOU, Quercy Energie, note que le lancement du PREH se traduit par

la demande du rassemblement de tous les acteurs de terrain autour de l'amélioration de l'habitat. La DDT du Lot s'est demandé s'il était utile de réunir un nouvel organe, sachant que la Commission locale de l'amélioration de l'habitat existe déjà autour du CLE, et que sa mission consiste à valider les dossiers Habiter Mieux tout en définissant les modalités de repérage et les solutions à apporter aux ménages non éligibles aux dispositifs de l'ANAH.

Julien HUART rapporte que dans la plupart des communes rurales, les habitants s'adressent uniquement au maire ou aux secrétaires de mairie. Il faudrait donc impliquer l'AMF.

Caroline VUIALLAT, HELIOSE, estime qu'il faudra prendre en compte assez rapidement la mobilité dans la lutte contre la précarité énergétique. Les demandes des acteurs sociaux et de terrain se multiplient à ce sujet, sans que les réponses n'existent réellement. Il faudrait donc intégrer cette dimension au RAPPEL. Les personnes qui le souhaitent peuvent se rapprocher d'elle sur cette question.

Gaëlle GILBOIRE, SPL Energie Réunion, explique que le Conseil régional de la Réunion, avec le soutien des CCAS, a mis en place un dispositif pour diminuer les factures d'électricité, car 65 000 foyers sont abonnés au TPN sur l'île. Le dispositif propose de subventionner à près de 100 % des chauffe-eau solaires qui diminuent la facture d'électricité de 50 %. Le Conseil régional s'est appuyé sur l'ARER, et SPL a mis en place une trentaine d'ambassadeurs de l'énergie qui rencontrent les familles repérées par les CCAS et qui effectuent un diagnostic à domicile. L'installation éventuelle du chauffe-eau est signalée au Conseil régional.

Yves BUISSON estime qu'il faudrait impliquer l'association Elus, Santé Publique et Territoires. Les services communaux d'hygiène et de santé permettent de repérer les « invisibles », et de proposer des solutions locales. Lorsque des critères énergétiques seront inclus à la définition de la salubrité, ces services pourront agir par la contrainte. Les acteurs réunis par les Agendas 21 doivent aussi être sollicités.

Virginie VIERI mentionne l'ouvrage « Fonctionner en réseau » publié par le réseau Ecoles et nature et par les associations d'éducation à l'environnement. Il explique les modalités de l'organisation des réseaux et propose un certain nombre d'idées.

Franck DIMITROPOULOS ajoute qu'il est possible de trouver sur Internet un certain nombre de travaux de sociologues sur le travail en réseau dans le secteur social.

Rémi GERBAUD, OXALIS-Ecogest'énergie, réalise des visites chez les ménages notamment dans le cadre du dispositif Habiter Mieux. Ces visites sont financées par le Conseil régional du Limousin, qui prend en charge les diagnostics thermiques et les propositions de travaux. Il faudrait impliquer les communautés de communes, qui permettent de toucher les « invisibles », notamment en milieu rural. Dans la Creuse, les opérateurs sont des chargés de mission de ces communautés.

Marie MOISAN juge qu'il aurait été nécessaire de mieux définir la notion de réseau. Certains sont dédiés à la rencontre des ménages et d'accompagnement concret des acteurs, d'autres consistent à réunir des structures autour d'une dynamique de partage et d'action sur un territoire plus large, au travers d'annuaires de compétences, de cartographies, etc. La définition des réseaux méritera sans doute la création d'un groupe de travail thématique du RAPPEL.

Judith CAZAS, ARENE Ile-de-France, explique que l'ARENE anime un jeune réseau francilien conçu à partir d'une enquête sur les besoins. Les agences régionales peuvent participer à des réseaux régionaux, mais aussi fournir des données à des

réseaux d'échelle plus restreinte. Plusieurs réseaux locaux opérationnels émergent en Ile-de-France. Les différents échelons sont complémentaires. Les réseaux intercommunaux et départementaux sont avant tout opérationnels, alors que les réseaux régionaux proposent avant tout d'organiser des échanges et de créer des outils à destination des acteurs.

Tony FERREIRA, CAUE 94 – ALE Val-de-Marne Vitry, estime qu'il est important d'inclure les entreprises au niveau départemental et régional, afin de les sensibiliser aux publics précaires et sur les contraintes, notamment financières, qu'ils rencontrent. Il est important d'essayer de mobiliser les artisans directement, à une échelle locale et départementale.

Franck DIMITROPOULOS ajoute que des plateformes d'entreprises ont été mises en place dans certains territoires. Elles peuvent dans cette perspective jouer un rôle très intéressant. Il faut que les réseaux locaux se fixent des objectifs pour impliquer progressivement les acteurs sociotechniques des territoires, ceci alors qu'une partie des acteurs agissent de façon concurrentielle. Cela complique le travail de réseau.

Edwige BOUTET précise que dans le cadre du PDALPD du Gard, la CAPEB et la FFB sont impliquées.

Frédéric DEZOTEUX juge essentiel de bien définir les objectifs des réseaux. Il faut aussi bien repérer les cadres de références : politiques régionales, départementales, etc. L'action de l'ARS se répercute dans les commissions locales de santé, qui abordent la précarité énergétique de leur point de vue. Il faut repérer ces différents lieux et se positionner en fonction des niveaux pour organiser l'information ou l'action : cela revient à mener un état des lieux des politiques du territoire.

Franck DIMITROPOULOS précise que bien souvent, ce sont les acteurs associatifs qui se sont tournés vers les collectivités après avoir pris l'initiative de la création des réseaux. Cette initiative peut parfois être portée par d'autres acteurs.

Marie MOISAN estime que le RAPPEL pourrait collecter les questions à se poser systématiquement pour mettre en place un réseau.

Didier CHÉREL confirme que ce sont souvent des opérateurs locaux, notamment associatifs, qui ont été à l'initiative de la création des réseaux. Il est essentiel dans tous les cas que l'initiative soit portée par les acteurs qui souhaitent lancer une véritable dynamique. Il peut aussi s'agir d'une collectivité.

Franck DIMITROPOULOS ajoute que les collectivités ne peuvent en principe lancer ces démarches qu'à travers des appels d'offres. Il est néanmoins possible de s'en passer dans le cas d'un SIEG conclu autour du PDALPD, notamment.

Claire BAILLY pense qu'il serait intéressant de mutualiser les bonnes pratiques des multiples réseaux locaux qui émergent. Le RAPPEL pourrait y contribuer.

Franck DIMITROPOULOS rappelle que le site Internet du RAPPEL propose déjà des pages aux réseaux locaux qui souhaitent s'en saisir. Cela fait partie des services qu'il peut proposer pour organiser les échanges d'idées.

Jérôme CALVIER estime qu'il faut dans tous les cas s'appuyer sur une envie d'agir en commun. Il faut aussi déterminer quelles structures souhaitent participer à la gouvernance et bien cibler les intérêts de chaque structure. Sur cette base, il est possible de répondre en commun à des appels d'offres des collectivités. Les structures d'insertion, en particulier, se trouvent de plus en plus en concurrence avec les entreprises classiques.

Régine SAINT-MEZARD rappelle que dans les années 2000, certains départements ont commencé à mettre en place des dispositifs de fonds d'aide aux travaux. Les réseaux fédèrent une multitude d'initiatives pour fabriquer les outils mutualisables : l'ADEME a ainsi proposé une méthodologie pour constituer des FSATME. Il est indispensable que des structures nationales proposent un cadre commun adaptable au niveau local, et qu'elles assurent l'interface avec les ministères et les politiques nationales.

Sébastien DUQUESNE, Energies Solidaires, pense qu'il est possible de s'inspirer des entreprises privées. Energies Solidaires rencontre actuellement des agences immobilières ou des diagnostiqueurs de performance énergétique, qui ne connaissent pas les acteurs de la précarité énergétique alors qu'ils sont en contact avec des publics en difficulté.

Marie MOISAN conclut que les réseaux fédèrent des acteurs différents autour d'une problématique commune : accompagnement, outils, guides, etc. peuvent être construits à partir des expériences multiples des participants. Le RAPPEL pourrait proposer une ou plusieurs pages pour faire la synthèse des outils proposés par les différents types de réseaux, et créer un groupe de travail afin de réfléchir aux questions qui ont été posées aujourd'hui.

Conclusion de la journée

Les animateurs du réseau remercient l'ensemble des intervenants et des participants et souhaitent à chacun un bon retour. Un formulaire d'évaluation de la journée nationale d'étude 2013 a été adressé à tous et permet notamment de suggérer des axes de travail pour la journée 2014.